

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 9 mars 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Marie-Ève Larouche, Mélissa Gosselin-Dubé, Noëlla Dubé et monsieur Gilles Dubé.

Est absent, le conseiller Jean-François Gagnon.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, et Carolle Bédard, secrétaire adjointe et inspectrice municipale. Madame Gagnon agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Public : Monsieur Denis Lafleur

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

1- Adoption de l'ordre du jour.

2022-03-01 Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu que l'ordre du jour tel que lu par le maire, soit adopté et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022.

2022-03-02 ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 9 février 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022 soit adopté tel que présenté.

3-Sûreté du Québec. Madame Cynthia Bélanger, marraine pour la municipalité.

L'agente de la Sûreté du Québec, madame Cynthia Bélanger, est la marraine sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord. Madame Bélanger avait informé la directrice générale qu'elle se présenterait lors de la séance de ce soir pour expliquer son implication relative à son parrainage avec la municipalité mais elle ne s'est pas présentée.

4-MRC/Compte-rendu du maire.

Le maire fait un compte-rendu des points discutés lors de la rencontre des maires le 16 février dernier:

- Fonds d'aide aux organismes: 31 projets ont été déposés;
- Fonds Ruralité Volet Structurant: la date limite pour un dépôt de projet est le 25 mars 2022;
- Rencontre entre les préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et le ministre Mathieu Lacombe;
- Vidéotron: branchement de 3771 clients d'ici 2023.

5- Période de questions des citoyens.

Est-ce qu'un propriétaire qui a payé un poteau afin d'avoir accès à l'électricité sur son terrain, (devient donc un poteau privé), est retenu dans la liste des clients potentiels à recevoir la fibre optique? L'inspectrice procèdera à la vérification de cette information.

6- Approbation des comptes.

2022-03-03 ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de février 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 9 mars 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 48,932.32\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

7- Adoption de la correspondance.

MELCC: Subvention de 164 510.33\$ versée à la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2021.

MELCC: Entrée en vigueur du régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables.

MRC: Projet de règlement P01-2022 modifiant le Schéma d'aménagement révisé. (Municipalité de Taschereau).

Dépôts reçus :

Février 2022:

PPA-ES : 3e et dernier versement du projet déposé en 2019: 1 000\$

2022-03-04

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

8- Administration générale.

8.1 Adoption de règlement.

2022-03-05

8.1.1 Adoption du règlement 2022-02 relatif à l'imposition du taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que la date et le nombre de versements pour l'année financière 2022.

Règlement 2022-02 relatif à l'imposition du taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que la date et le nombre de versements pour l'année financière 2022.

ATTENDU QUE le conseil municipal peut en vertu de l'article 263, paragraphe 4, de la *Loi sur la fiscalité municipale*, fixer le montant que doit atteindre le total des taxes foncières municipales dont le paiement est exigé dans un compte pour que le débiteur ait le droit de les payer en un ou plusieurs versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 252, versement échu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, peut par règlement prévoir quel montant du versement échu deviendra exigible

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu de l'article 252, règle prescrite de la *Loi sur la fiscalité municipale*, responsable de l'évaluation qui fait la perception des taxes foncières municipales peut, par règlement, décréter que les règles prescrites par le présent article en vertu de celle-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut en vertu de l'article 244.1,2^e alinéa, de la *Loi sur la fiscalité municipale*, prévoir qu'est ainsi financée tout ou une partie de la quote-part ou d'une autre contribution dont elle est débitrice pour un bien, un service ou une activité d'une autre municipalité, d'une communauté, d'une régie intermunicipale ou d'un autre organisme public intermunicipal;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 9 février 2022 par Jean-François Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 Taxe foncière

Qu'une taxe de 0.65¢ du 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2022, sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité.

Ces taux s'appliquent aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 3 Tarification

3.1 Tarif pour le service de cueillette des ordures ménagères

Qu'un tarif annuel de 66.15\$ pour les résidences et commerces, et de 33.08\$ pour les chalets, soit exigé et prélevé à tous les usagers de ce service.

3.2 Tarif pour le service du centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

Qu'un tarif annuel de 116.27\$ pour les résidences et commerces, et de 58.14\$ pour les chalets, soit exigé et prélevé à tous les usagers pour la réception et l'entreposage des matières résiduelles sur un site prévu à cet effet.

3.3 Tarif pour le service de police

Qu'un tarif annuel de 71.22\$ soit exigé et prélevé à chaque logement, commerce et chalet pour payer les services de la Sûreté du Québec.

3.4 Tarif pour les emprunts des camions #1, #2 et #3, ainsi que pour la caserne de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Qu'un tarif annuel de 13.87\$ pour le camion #1, de 16.12\$ pour le camion #2, de 15.53\$ pour le camion #3, et de 11.89\$ pour la caserne (totalisant ainsi 57.41\$) soit exigé et prélevé à chaque logement, commerce et chalet pour payer la quote-part concernant le remboursement des camions d'incendie et de la caserne de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

3.5 Tarif pour l'administration et le salaire des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon

Qu'un tarif annuel de 92.98\$ pour les résidences et commerces, de 46.49\$ pour les chalets, soit exigé et prélevé pour payer l'administration et le salaire des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

ARTICLE 4 Modalités et échéance des versements

Tout compte de taxes de moins de 300\$, incluant la taxe foncière et la tarification pour les services, doit être payé en un versement unique au plus tard le 30 avril 2022, date du premier versement.

Tout compte de taxes de plus de 300\$ incluant la taxe foncière et la tarification pour les services, peut être payé en un seul versement ou en quatre versements égaux aux dates retenues suivantes:

*30 avril 2022 *30 juin 2022 *31 août 2022 *31 octobre 2022

ARTICLE 5 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, il devient alors liquide et exigible et les intérêts ainsi que les pénalités portent sur ce versement à compter de la date d'exigibilité.

ARTICLE 6 Taux d'intérêt et de pénalité sur arriérage

En vertu de l'article 250.1 du Code municipal, la municipalité peut décréter une pénalité et un taux d'intérêt sur tout compte en retard dû à la municipalité.

Pour l'exercice financier 2022, il est décrété qu'un taux d'intérêt annuel de 13%, soit 1.08% par mois, et qu'une pénalité de 5% par année, soit 0,42% par mois sont applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances non payés à échéance.

ARTICLE 7 Modification du taux de taxe foncière annuelle

Le taux de taxe foncière annuelle pourra être modifié par résolution et ce, à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement et jusqu'à ce qu'il ait été remplacé.

ARTICLE 9 Frais pour provisions insuffisantes

Pour tout chèque avec provisions insuffisantes, des frais de 45\$ seront exigés au contribuable en plus des frais bancaires le cas échéant.

ARTICLE 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote : 4 Pour

8.2 Avis de motion.

8.2.1 Concernant un règlement régissant le droit de filmer ou enregistrer une séance du conseil municipal.

Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement relatif au droit de filmer ou enregistrer une séance du conseil municipal.

8.2.2 Concernant la délégation des dépenses.

Monsieur Gilles Dubé, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement relatif à la délégation des dépenses.

8.2.3 Concernant une modification au règlement administratif, art. 1.3.2.2 - Tarif des permis et certificats.

Madame Mélissa Gosselin-Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement administratif, à l'article 1.3.2.2 relatif au tarif des permis et des certificats.

8.2.4 Concernant un règlement sur les dérogations mineures.

Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement relatif aux dérogations mineures.

8.2.5 Concernant les animaux.

Monsieur Gilles Dubé, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant les animaux.

8.2.6 Concernant la location des équipements de la municipalité.

Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement relatif à la location des équipements de la municipalité.

8.3 Modification au calendrier des séances.

2022-03-06

ATTENDU QU'afin de permettre à un élu qui travaille à l'extérieur de pouvoir être présent le plus souvent possible aux séances ordinaires, il est nécessaire de procéder à des changements au calendrier des dates des séances du conseil établi le 12 décembre 2021;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu de modifier le calendrier des séances du conseil établi en décembre 2021. L'heure des séances demeure à 19h30 et l'endroit des séances est au 418-B, rue Principale à Authier-Nord.

Le nouveau calendrier va comme suit :

Date antérieure	Nouvelle date
Mercredi 6 avril	Mercredi 6 avril
Mercredi 4 mai	Jeudi 19 mai
Mardi 7 juin	Mercredi 8 juin
Mardi 5 juillet	Mercredi 13 juillet
Mercredi 3 août	Mercredi 10 août
Mardi 6 septembre	Mercredi 7 septembre
Mardi 4 octobre	Mercredi 5 octobre
Mardi 1 ^{er} novembre	Mercredi 2 novembre
Mardi 6 décembre	Mercredi 7 décembre

8.4 Greffe. Processus de recommencement pour une élection.

La présidente d'élection, madame Élise Gagnon, fait part aux membres du conseil que le processus de recommencement pour une élection partielle est débuté. Les déclarations de candidature peuvent être déposées au bureau de la présidente d'élection, entre le 11 mars et le 25 mars.

Jour du vote par anticipation : 24 avril 2022

Jour du scrutin : 1^{er} mai 2022

9- Sécurité publique.

9.1 Avis de motion.

9.1.1 Concernant les piscines.

Monsieur Gilles Dubé, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant les piscines.

9.1.2 Concernant les ramonages de cheminées.

Madame Marie-Ève Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant le ramonage des cheminées.

9.1.3 Concernant les équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

Madame Marie-Ève Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement concernant les équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

9.2 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

9.2.1 Compte-rendu de la dernière séance du 23 février 2022.

Le délégué de la municipalité, monsieur Gilles Dubé, fait un compte-rendu de la séance du 23 février 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

- Adoption des états financiers 2021;
- Projet « Structures d'entraînement » pour les pompiers. Subvention de 80% pouvant être accordée à la municipalité d'Authier (municipalité dévitalisée), qui pourrait être appliqué à ce projet mais aucune idée pour le moment du coût probable de ce projet;
- Relance pour des demandes de subventions car le prix des conteneurs a beaucoup augmenté;
- Probabilité d'un achat de terrain à la Ville de Macamic;

2022-03-07

9.2.2 Adoption du rapport financier au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2021 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, tels que présentés et sur recommandation du délégué à la Régie incendie de Roussillon, monsieur Gilles Dubé.

Le maire fait part qu'il y a eu une rencontre du Comité ADOQ le 15 février dernier concernant le Schéma de couverture de risques. La MRC doit se conformer au PLoi 18 entrant en vigueur au mois de juin prochain. Une révision du Schéma de couverture de risques est nécessaire afin de répondre à certaines obligations ou exigences se rapportant au PLoi 18.

2022-03-08

9.3 Adoption du Rapport annuel des activités 2021.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour annuellement le Rapport annuel d'activités conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (SCRSI) ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest doit, selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie du Québec*, élaborer un rapport annuel d'activités dans lequel il doit y être mentionné les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en œuvre (PMO) (annexe 8) du Schéma ;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été rempli conjointement entre, madame Élise Gagnon, directrice générale greffière trésorière, de la municipalité d'Authier-Nord et, le chef pompier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, monsieur Ghislain Melançon.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'accepter le rapport annuel d'activités 2021 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon ainsi que les onglets PMO (actions) et IP (indicateurs de performance) qui sont joints à ce rapport, tel que présenté par madame Élise Gagnon, directrice générale/greffière-trésorière.

2022-03-09

9.4 Croix-Rouge. Entente Service aux sinistrés.

Il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu de signer « l'Entente services aux sinistrés » entre la municipalité d'Authier-Nord et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec. Le maire Fernand Major et la directrice générale, Élise Gagnon, représentants de la municipalité signeront l'entente. L'entente contient un amendement de prolongation de trois ans à quatre ans. Le montant de la contribution de la municipalité pour les quatre prochaines années est de 180\$ (2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026).

10- Transport routier.

Niveleuse : Le maire fait part que des modifications à l'aile de la niveleuse (ajout de 3 pieds) étaient nécessaires afin de procéder à une meilleure poussée des bancs de neige sur les abords des chemins. Ces modifications ont été réalisées l'entreprise RPBF de La Sarre au coût total de 2,247.19\$.

Regroupement Forestier Coopératif Abitibi : Une entente a été prise entre le maire et monsieur Sylvain Thibodeau du Regroupement Forestier Abitibi de La Sarre concernant le déneigement du chemin au bout du rang dans le Chemin de l'École (limite de Languedoc). Des travaux de coupe de bois se font dans ce secteur.

Abat-poussière : Deux possibilités pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière sont offertes :

- Abat-poussière liquide (à base de polymère, écologique) en remplacement de flocons 12-15 cm de profond dans le sol, plus résistant et moins cher que celui en flocon;
- En flocons, 775\$ du ballot.

Le maire donne des informations qu'il a reçues à ce sujet. À ramener à la prochaine séance.

11- Hygiène du milieu.

11.1 Avis de motion concernant le règlement sur les bacs verts et les bacs bleus.

Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sur les bacs verts et les bacs bleus.

12- Aménagement, Urbanisme et Développement.

12.1 Comité Bellefeuille. États financiers au 31 décembre 2021.

2022-03-10

Il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'adopter tels que présentés et sur recommandation des délégués du Comité Bellefeuille, les états financiers 2021 du Comité Bellefeuille.

Une rencontre du comité Bellefeuille a eu lieu le 22 février dernier dans laquelle il y avait approbation des factures et la présentation des états financiers. Une prochaine rencontre est prévue le 15 mars prochain où il sera question des demandes faites à un avocat à savoir les directives à prendre pour les contrats de coupe de bois et le transport de celui-ci.

13- Loisirs et Culture.

13.1 Avis de motion concernant un règlement sur le lavage des embarcations.

Monsieur Gilles Dubé, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sur le lavage des embarcations.

13.2 Avis de motion concernant un règlement relatif au stationnement de roulottes.

Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement relatif au stationnement de roulottes.

14-Résolutions diverses.

14.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

2022-03-11

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

14.2 Demande de don / Société de recherche sur le cancer.

2022-03-12

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de faire parvenir un don de 150\$ à la Société de recherche sur le cancer, secteur Val D'Or.

14.3 Demande de don / Société canadienne de la sclérose en plaques.

2022-03-13

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir un don de 100\$ à la Société canadienne de la Sclérose en plaques.

14.4 Demande de résolution d'urgence en solidarité avec le peuple Ukrainien.

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

2022-03-14

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu :

Que la municipalité d'Authier-Nord condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

15- Période de questions.

Monsieur Denis Lafleur revient sur le point du ramonage de cheminée (au point 9.1.2). Il nous fait part d'une situation qu'il a vécue suite à la visite d'un évaluateur pour ses assurances.

16- Questions diverses.

Entretien des pelouses et des fleurs :

2022-03-15

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu d'afficher une offre d'emploi pour l'entretien des pelouses et pour l'entretien des fleurs. Le choix des candidats pour ces deux postes se fera à la séance du 6 avril prochain.

Renouvellement des inscriptions pour la salle de conditionnement :

CONSIDÉRANT QU' en début d'année 2021, des citoyens de la Municipalité se sont inscrits pour l'année au centre de conditionnement;

CONSIDÉRANT QUE la salle de conditionnement a dû être fermée à la population à différentes périodes de l'année 2021 ou était à capacité réduite et ce, dû aux restrictions émises par le gouvernement concernant la pandémie qui sévissait à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces fermetures fréquentes, les abonnés n'ont pu se présenter à leurs activités physiques aussi souvent qu'ils l'auraient souhaité;

CONSIDÉRANT QUE ces abonnés avaient payé une inscription pour une année complète et qu'ils se sont vus restreindre leur participation à leurs activités physiques.

2022-03-16

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'accorder une réduction de 50% aux abonnés qui s'étaient inscrits en début d'année 2021. Cette réduction ne s'applique pas aux abonnés inscrits en fin d'année.

La conseillère, madame Mélissa Gosselin-Dubé quitte la séance, il est 20h48.

Bris du calorifère : Un abonné à la salle de conditionnement a malencontreusement échappé un poids-altère, accrochant ainsi un calorifère dans la salle de conditionnement.

2022-03-17

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un nouveau calorifère pour la salle de conditionnement afin de remplacer celui qui a été brisé.

CCU : La directrice fait part que madame Diane Gagné a signifié son intérêt à demeurer dans le comité consultatif d'urbanisme comme représentante des citoyens.

Avis de motion : Madame Noëlla Dubé, conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

École Authier-Nord : Des questionnements entourant la fermeture probable de l'école sur le territoire de la municipalité.

Affiche 100^e anniversaire : Un panneau affichant le 100^e anniversaire pourrait être installé à chaque entrée du village pour souligner les 100 ans de la Municipalité.

Le maire s'est entretenu avec madame Suzanne Blais, députée de l'Abitibi-Ouest, et celle-ci a fait part que des subventions sont possibles pour défrayer entre autres, les coûts relatifs au salaire de la personne responsable des festivités.

Panneau indicateur : Une demande a été faite au maire. Le chemin reliant Chazel (Rang 10 et 1) et Authier-Nord (Chemin de la sablière) vers l'est, à l'intersection pour se rendre dans la traverse de Chazel vers le 8^e et 9^e Rang Ouest, la possibilité d'installer un panneau indicateur « 8^e et 9^e Rang Ouest » afin de bien orienter les visiteurs.

Couverture du toit du bureau municipal : Il est possible de procéder à la rénovation de la toiture du bureau municipal par l'employé de la municipalité et ces travaux font partie du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023 – Priorité 4 Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH) et sont donc remboursés à la Municipalité.

Un montant de 155,521\$ a été rajouté à la subvention qui était déjà accordée (662,897\$ pour 2019-2023), dans le cadre de ce même programme (TECQ).

17-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Ève Larouche lève la séance. Il est 21h15.

Fernand Major, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Greff. très.